

N°005 | NOVEMBRE 2024



CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS^{17.09.2024}
NUCLEAIRES^{17.01.2025}
À GRAVELINES



AGIR ENSEMBLE POUR UNE CROISSANCE RESPONSABLE

Le MEDEF Côte d'Opale est une organisation patronale territoriale, représentant les entreprises adhérentes auprès de la société civile. Nous participons aux débats économiques et sociaux du Littoral. Nous sommes investis dans le domaine de l'environnement industriel depuis plus de 35 ans.

Le MEDEF CO assure le secrétariat de l'Association pour la Gouvernance de la Plate-forme Industriale-Portuaire de Dunkerque (AG2PDK), coordonne le collège Industrie au sein du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre (S3PI COF), siège à la Commission Locale d'Information (CLI) nucléaire de Gravelines et à ATMO Hauts-de-France.

En outre, l'association est particulièrement engagée dans le domaine de l'enseignement supérieur (EILCO) et dans le logement des salariés à travers Flandre Opale Habitat (FOH).

Siège social :

430 Boulevard du Parc,
62903 Coquelles

Tél : 03 21 85 51 85

Contact : medef@medef-cote-opale.com

MEDEF Côte d'Opale : OUI AUX EPR2 POUR UNE INDUSTRIE RESPONSABLE

AVANT PROPOS

L'Union Européenne s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Les pays doivent donc restructurer leurs stratégies sectorielles : énergie, mobilité, transport, logement, emploi, etc.

Ces objectifs ne pourront pas être atteints sans électrifier les usages et décarboner les procédés industriels.

La France a défini plusieurs programmes et plans, en cours d'actualisation, afin de décliner de manière opérationnelle la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC), dont la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Les PPE, sont des outils de pilotage de la politique énergétique française. Elles ont été introduites par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. La prochaine PPE pour la période 2024-2035 doit associer sobriété et efficacité énergétique, avec une diversification des moyens de production d'énergie décarbonée.

Le développement des énergies renouvelables devra être articulé avec une source de production d'électricité pilotable, stable et continue : le nucléaire.

Le programme EPR2 a fait l'objet de débats nationaux débutés en 2023. Son déploiement est aujourd'hui envisagé sur 3 sites : PENLY, GRAVELINES, et BUGEY.

Les EPR 2 ont pour ambition de devenir un outil de souveraineté nationale, fiables, sûrs et compétitifs.

Enfin, la production d'électricité décarbonée doit être accompagnée par l'évolution des moyens de transport d'énergie du réseau RTE.



Mouvement des Entreprises de
France Côte d'Opale

Débat public Projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
epr.gravelines@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines



INSERTION TERRITORIALE DU PROJET

- **Un projet cohérent avec la stratégie portuaire**

Le projet stratégique portuaire national décliné par le Grand Port Maritime de Dunkerque inclut une offre foncière aménagée pour l'industrie. La réaffectation de l'espace occupé par les cuves de stockage de TOTALENERGIES est judicieuse.

- **Le projet est indispensable à la réindustrialisation et à la stratégie de décarbonation de l'industrie territoriale**

Au plan territorial, plusieurs entreprises industrielles d'envergure préparent d'importants investissements visant à opérer des mutations technologiques décisives pour réduire et capter les émissions de CO2 (sidérurgie, aluminium, ciment, chaux).

Pour réussir sa décarbonation, l'industrie de la Côte d'Opale est donc amenée à augmenter de façon conséquente sa demande d'électricité, qui devra elle-même être décarbonée.

La décarbonation des industries historiques (ARCELORMITTAL, ALUMINIUM DK, EQIOM, CHAUX ET DOLOMIES...) couplée aux nouvelles industries, toutes électro-intensives de la filière batterie, nécessitera une puissance installée accrue (+3500 MW à 2030 et 4500 MW à 2040).

L'industrie nucléaire dunkerquoise sera à la pointe du combat pour la réindustrialisation et la décarbonation, grâce à la prolongation, en toute sûreté, des réacteurs 900 MW en fonctionnement et au projet de construction de deux réacteurs EPR 2.

- **L'accueil du territoire est favorable au projet**

Sans y accorder une valeur statistique probante, nous avons constaté, lors de l'enquête publique sur le projet de parc éolien « offshore » au large de Dunkerque, les avis majoritairement hostiles du public exprimés sur le registre numérique (ce que nous déplorons) et de nombreuses réactions, alors hors sujet, plutôt positives sur le projet EPR 2.

Nous considérons ce fait comme un indicateur. En outre, les élus du dunkerquois sont très majoritairement favorables au projet.

LE PROJET ET LES CONTRAINTES PROPRES AU TERRITOIRE

- **L'eau : projet de réutilisation de l'eau en sortie de STEP de Gravelines**

Les besoins en eau industrielle et potable des grands projets industriels, constituent un enjeu territorial majeur compte tenu des contraintes propres au dunkerquois, notamment en période d'étiage.

EDF a intégré, en amont du projet EPR2, la nécessité de prendre en compte cette question en envisageant les solutions technologiques permettant de couvrir 54% de ses besoins en eau industrielle, par la réutilisation des eaux usées traitées en sortie de STEP de Gravelines.

- **Changement climatique : prise en compte de la montée des eaux**

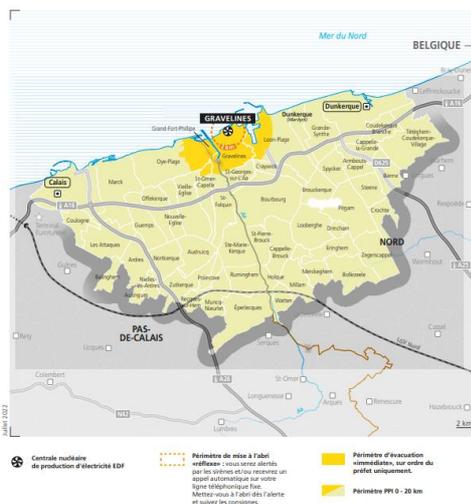
Nous avons lu avec intérêt les documents publiés par GREENPEACE, ainsi que la réponse de la SFEN, sur le site du débat. Nous ne sommes pas une Organisation climatoscéptique et respectons les travaux du GIEC.

Mais nous avons bien noté les limites de l'étude « La centrale nucléaire de Gravelines un château de sable en bord de mer » (annexe1). Elle surestime les zones réellement exposées à une submersion, elle projette de façon statique le niveau de la mer, elle ne prend pas en compte la réduction du risque par les ouvrages de protection. A notre sens, le document est donc plus militant que scientifique.

Nous ne reviendrons pas sur la prise en compte du risque d'inondation par le maître d'ouvrage dans le projet.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) donnera son avis. Nous faisons observer que l'ouvrage fera l'objet, par l'ASN, d'une réévaluation complète de sûreté tous les dix ans.

TITRE : Le périmètre du PPI du CNPE de Gravelines



Source : dossier des maîtres d'ouvrage EDF et RTE

- **Les risques technologiques : proximité des sites SEVESO de la zone industrielle-portuaire de Dunkerque**

Les Associations de défense de l'environnement, relayant une préoccupation des populations, ont exprimé le besoin d'une vision globale des risques. Elles ont fait part de leurs inquiétudes concernant la combinaison des risques technologiques résultant de la proximité géographique d'entreprises SEVESO seuil haut et des six réacteurs 900 MW de la Centrale nucléaire de Gravelines, auxquels pourraient s'ajouter les deux tranches EPR 2.

Nous considérons qu'un débat sur les risques technologiques combinés et les risques naturels ne doit pas être esquivé.

Aussi, conviendrait-il de lancer sur le Dunkerquois, en étroite collaboration avec le SPPPI Côte d'Opale Flandre et la CLI nucléaire de GRAVELINES, une étude d'ensemble des risques technologiques (y compris nucléaires) et naturels.

Le MEDEF Côte d'Opale a d'ailleurs partagé avec les Pouvoirs Publics (Préfet, Autorité de Sûreté Nucléaire, DREAL), et EDF, un retour d'expérience des Industriels consécutivement à l'exercice PPI de septembre 2021. Nous avons formulé des propositions qui demeurent d'actualité et dont nous sommes toujours disposés à débattre.

A cette occasion, nous avons rappelé l'existence du guide « **Prendre en compte le risque nucléaire dans les entreprises proches de la Centrale nucléaire de Gravelines** » rédigé sous l'égide du SPPPI Côte d'Opale Flandre. Il serait toutefois nécessaire de procéder à son actualisation, afin d'y intégrer les adaptations post Fukushima, pour que ce guide devienne un véritable outil d'aide à l'intégration du risque nucléaire dans les POI des entreprises, notamment SEVESO.

Dans le futur, il sera nécessaire de progresser sur la voie de POI articulés entre ces entreprises et le complexe nucléaire.

TITRE : Le site d'implantation du projet EPR2



Source : dossier des maîtres d'ouvrage EDF et RTE

UN DEFI A L'ECHELLE DE LA CÔTE D'OPALE

- **Compétences : attention au risque de fuite qui détruirait le tissu de la sous-traitance : l'initiative « Charte OPAL'JOB »**

Les PME et sous-traitants des grands donneurs d'ordre expriment leurs inquiétudes concernant les risques de « fuite » des compétences.

S'il est hors de question d'entraver la libre circulation des salariés entre les entreprises, le risque de siphonnage des compétences est réel. Aussi, le MEDEF Côte d'Opale a élaboré une **charte « OPAL'JOB » de recrutement éthique et de travail collaboratif entre les entreprises**, signée par une trentaine de sociétés.

Demain, encore plus qu'aujourd'hui, EDF aura besoin d'une sous-traitance de proximité.

Nous nous réjouissons qu'EDF figure au nombre des signataires



- **Formation : mobilisation des AFPI et de l'EIL CO**

La reconstitution des savoir-faire nécessaires à l'industrie nucléaire est dès à présent à l'œuvre. C'est vrai au plan national (programme MATCH et Université des Métiers du Nucléaire), ça l'est aussi au plan territorial.

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) mobilise son appareil de formation grâce au réseau des AFPI. L'UIMM Littoral 62 et le MEDEF Côte d'Opale ont participé à la création d'une filière de formation « Environnement-Energie » au sein de l'EIL CO et appuient le programme **C-DéCidé**, qui comporte, notamment, un parcours Génie Nucléaire en 3ème année.

Le CNPE est engagé dans EIL CO et assure la présidence du Conseil de l'Ecole d'Ingénieurs.

- **Logement des salariés : l'engagement du MEDEF CO, actionnaire de référence de FOH**

Le MEDEF Côte d'Opale et Action Logement assurent, à travers un pacte d'actionnaires, la gouvernance de **FLANDRE OPALE HABITAT (FOH)**, dont la mission est de loger les salariés des entreprises et leurs familles.

Ces deux actionnaires ont financé une augmentation de capital afin de conforter les fonds propres de la SA d'HLM FOH et accroître ainsi ses capacités à construire.

Mobilité

Avec l'implantation de deux EPR2 à Gravelines, EDF devra répondre à 3 enjeux de mobilité :

- L'organisation du travail au sein des entreprises : celles-ci devront-elle s'adapter à l'organisation de la mobilité ou l'inverse ? ;
- L'organisation des transports en commun : quelle sera l'articulation entre les bassins dunkerquois et calaisien ? ;
- Le financement des moyens de transport en commun : comment assurer le financement de la mobilité ? Le surplus de fiscalité généré par l'arrivée des nouvelles entreprises y suffira-t-il ?

- **Un besoin impérieux de coopération territoriale entre les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Il ne suffit pas de constater que Gravelines est située entre Calais et Dunkerque, pour affirmer que Calais dispose d'un « droit » aux retombées du projet. De même, postuler que les Dunkerquois devront être « prioritaires » pour les emplois à pourvoir, nous semble un peu court en matière de réflexion territoriale.

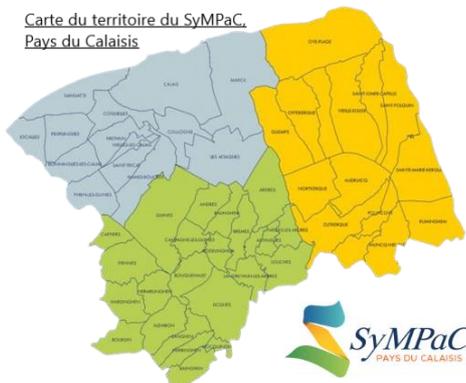


Le périmètre du SCoT Flandre-Dunkerque

La Communauté urbaine de Dunkerque regroupe 17 communes
La Communauté de communes des Hauts de Flandre regroupe 40 communes

* Dunkerque, Port-Martyck et Saint-Pol-sur-Mer sont communes associées depuis décembre 2010
* Tétheghem et Coudekerque-Village sont communes fusionnées depuis janvier 2016
* Ghysbrouck et Les Moëres sont communes fusionnées depuis janvier 2012

Carte du territoire du SyMPaC.
Pays du Calaisis



A minima, un inter-SCoT entre celui du PAYS du CALAISIS et celui de FLANDRE-DUNKERQUE nous apparaît indispensable.

Sans méconnaître les difficultés politiques du sujet, pourquoi ce qui est possible dans l'aire métropolitaine LYON SAINT-ETIENNE (AMELYSE), dont l'inter-SCoT concerne 13 SCoT et 3,4 millions d'habitants, ne le serait-il pas à l'échelle de 2 SCoT, concernant 5 EPCI et 412.000 habitants ?

L'AMELYSE est en capacité de réfléchir à l'horizon 2050.

BUGEY, situé dans l'aire métropolitaine LYON SAINT ETIENNE, pourrait accueillir la troisième paire d'EPR2.

CONCLUSION :

NE PAS SE TROMPER DE DEBAT

Il ne s'agit pas d'opposer nucléaire et EnR mais de sortir des énergies fossiles pour atteindre la neutralité carbone :

- En permettant l'électrification de tous les usages tout en accroissant l'indépendance énergétique de la France ;
- Sans sacrifier notre industrie, mais, au contraire en réindustrialisant et en décarbonant ;
- La solution passe par un mix énergétique alliant EnR et nucléaire historique, nouveau nucléaire, conjuguant efficacité et sobriété ;
- Le projet d'implantation de deux EPR2 à Gravelines participera à cette ambition.

Enfin, le projet d'EPR ainsi que l'arrivée des nouvelles entreprises, entre Dunkerque et Calais, sont l'occasion de refonder un projet de territoire sur la Côte d'Opale.

Le MEDEF Côte d'Opale exprime un avis favorable au projet de construction de deux réacteurs EPR2 à Gravelines.

